



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental  
  
HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-2-4-2

Séance du vendredi 14 février 2020

### **PARTICIPATION FINANCIERE 2020 ATTRIBUEE AUX SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR AUTONOMES POUR PERSONNES AGEES DU HAUT-RHIN**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme GROFF  
M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.  
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération n°CP-2018-7-4-3 du 6 juillet 2018 approuvant la convention type relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-4-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de la solidarité,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

- VU la convention relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin signée le 6 mars 2019 par le Département du Haut-Rhin et l'Association pour le Développement de l'Accueil de Jour (ADAJ) « Le Pfarrhüs » à KEMBS,
- VU la convention relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin signée le 6 mars 2019 par le Département du Haut-Rhin et l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD) « Escapades »,
- VU la convention relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin signée le 6 mars 2019 par le Département du Haut-Rhin et l'Association Georges Allimann Zwiller (AGAZ) « Domaine du Doppelsbourg » à HIRSINGUE,
- VU la convention relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin signée le 13 mars 2019 par le Département du Haut-Rhin et l'Association de Soins et d'Aides Mulhouse et Environs (ASAME),
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, en application des conventions relatives aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin susvisées, une participation de fonctionnement aux services d'accueil de jour autonomes suivants :
  - 19 800 € à l'Association pour le Développement de l'Accueil de Jour (ADAJ) « Le Pfarrhüs » à KEMBS,
  - 196 350 € à l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD) « Escapades »,
  - 44 550 € à l'Association Georges Allimann Zwiller (AGAZ) « Domaine du Doppelsbourg » à HIRSINGUE,
  - 39 600 € à l'Association de Soins et d'Aides Mulhouse et Environs (ASAME),
- Précise que l'octroi et le versement de ces participations sont soumis au respect de l'ensemble des clauses des conventions relatives aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin susvisées.

Le montant global de 300 300 € sera prélevé sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif 2020 : I712, Chapitre 65, Fonction 538, Nature 6568

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité